

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 953 concernant les services d'Etat.

n° 953

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

29 août 1960

Numéro JO

n° 9 du 30/09/1960

Date du numéro

30 septembre 1960

### TEXTE INTÉGRAL

Est constatée pour compter du 23 août 1960, date de son retour dans le Territoire, la reprise par M Rabibizaka (Marcel), Greffier principal 3e échelon (indice 350 – groupe II) du Cadre du Service Judiciaire de la Côte Française des Somalis, de ses fonctions au Service Judiciaire.